

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Convocation du 6 mai 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 16 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, EDIN, LINARD, GUILLEUX, MAUXION.

Absents excusés : Mme Vanessa CULLERIER donne pouvoir à Mr Marc BERARDI
Mme Jennifer JOBERT
David LUCIEN donne pouvoir à Dominique CHAPON
Mr Thierry Le MARREC

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 06/05/2024
Affichage : 16/05/2024

Secrétaire de séance : Mr Cédric JOUSSAUME

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE ET DE CANTINE 2023/2024 DE LA COMMUNE DE MARCE

Madame le Maire propose de verser une participation à la commune de Marcé, afin de prendre en charge pour les élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés :

➤ Les frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école, soit un montant de 1 069 € pour un enfant de maternelle et de 256 € pour un enfant d'élémentaire.

Cinq enfants de Jarzé Villages sont concernés : 4 élèves en élémentaire (3 de Beauvau et 1 de Chaumont) et 1 élève en maternelle (Beauvau) soit un montant total de **2093 €**.

➤ Les frais de restauration à hauteur de 1.45 € par repas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces participations.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

